



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 23.02.2022

Numéro de publication: HR02-1005412822

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation CH Conseils Hygiène Sàrl, Vullierens, nouveau Moiry

CH Conseils Hygiène Sàrl
Route de la Praz 27
1148 Moiry VD

Jusqu'ici
Ruelle du Bas-des-Bans null
1115 Vullierens

CH Conseils Hygiène Sàrl, à Vullierens, CHE-112.323.433 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 05.01.2022. Siège transféré à Moiry. Nouvelle adresse: Route de la Praz 27, 1148 Moiry VD. Nouveau but: la société a pour but: a) toute activité commerciale, de conseils et de services dans le domaine de l'hygiène en général, comportant en particulier le commerce, la représentation, la distribution et la maintenance de tous matériels, produits et installations destinés à garantir l'hygiène des personnes et des locaux; b) l'acquisition, la vente et l'exploitation de tout brevet et licence se rapportant au domaine de l'hygiène. La société peut, en rapport direct ou indirect avec son but principal: effectuer toutes opérations financières, commerciales et immobilières, à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE; participer à toutes entreprises ou activités en Suisse et à l'étranger, ou acquérir ou fonder des entreprises visant un but identique ou analogue; créer des succursales en Suisse et à l'étranger; accorder des prêts ou des garanties à des associés ou à des tiers si cela favorise ses intérêts; conclure tous contrats propres à développer son but ou s'y rapportant directement ou indirectement. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Le capital de CHF 20'000 est désormais composé de 20 parts sociales de CHF 1'000. Pombo Cotera Juan est titulaire de 19 parts de CHF 1'000. Vuffray Muriel, laquelle n'est plus associée, cède sa part de CHF 1'000 à Pombo Cotera Juan, désormais avec 20 parts de CHF 1'000. Communications aux associés: par écrit ou par courrier électronique. La clause statutaire relative à la reprise de biens envisagée est abrogée conformément à l'art. 628 al. 4 CO.

Registre journalier no 3616 du 18.02.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 246, Date: 19.12.2013

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud